

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 13 SEPTEMBRE 2016 A 21H00.

COMPTE RENDU

	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
Maire :				
1. M BEMELS Pierre.	oui			
Adjoints :				
2. Mme CHAUMERLIAC Franç.	oui			
3. M SCHOLLA Gérard	oui			
4. Mme GOASDOUE Patricia	oui			
5. M WEIFFENBACH Hervé	oui			
6. Mme LAMBEL Anne Marie	oui			
7. M REGNIER Serge	oui			
8. Mme TISSU Martine	oui			
Conseillers délégués :				
9. Mme BERTHAULT Michelle	oui			
10. Mme FOURCROIX Aïcha	oui			
11. Mme CAUDRON Céline	oui			
Conseillers :				
12. Mme TREMER Ada	oui			
13. Mme GODENNE Françoise	oui			
14. M GARCIA Reynald	oui			
15. Mme d'ANDREA Tatiana	oui			
16. M WATIER Michel	oui			
17. M CHAUMERLIAC Thierry	oui			
18. M REBISCOUL Arnaud	non	M GARCIA Reynald		
19. M FOURNIVAL Anthony	non		oui	
20. M REINERT Charles	oui			
21. M ROTH Kévin	oui			
22. M GOSSET Dominique	oui			
23. Mme DUBIN Laurence	oui			
24. Mme SOKANTHONG Kéo	oui			
25. M DIAZ Hernan	non	Mme DUBIN Laurence		
26. M FISSEUX Frédéric	oui			
27. M DERRACHI Rachid	oui			
Totaux présences, absences et pouvoirs	24	2	1	0

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme TISSU Martine

Il a été fait lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT (n°08 à 11).

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 juin 2016 :

Ce procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

1. Personnel communal rémunération du personnel chargé de la surveillance de cantine et de l'étude surveillée durant l'année scolaire 2016-2017 :

Pour l'année scolaire 2016-2017, le tableau nominatif du personnel chargé de la surveillance de cantine et de l'étude surveillée ainsi que sa rémunération horaire ont été arrêtés.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé le tableau du personnel chargé de la surveillance de cantine et de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2016-2017 ainsi que les conditions de sa rémunération,
- à l'unanimité, a pris acte de l'incidence aux budgets 2016 et 2017.

2. Personnel communal, multi accueil, regroupement de deux postes d'infirmière à 17h50 par semaine en un poste d'infirmière à 35h00 par semaine à compter du 01 septembre 2016 :

Le poste d'infirmière à temps plein 35h00 affecté au multi accueil avait été scindé en deux postes à 17h30 par semaine. Suite au départ d'une des deux infirmières, il convient de revenir à la situation antérieure.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a supprimé ces deux postes d'infirmière à 17h30 par semaine à compter du 01 septembre 2016,
- à l'unanimité, a créé un poste d'infirmière à 35h00 par semaine lissées sur une année calendaire à compter du 01 septembre 2016,
- à l'unanimité, a pris acte de l'inscription des crédits nécessaires au budget 2016 et aux suivants.

3. Personnel communal, maternelle, transformation d'un poste d'adjoint technique de seconde classe à 22h00 par semaine en un poste à 29h00 par semaine à compter du 01 septembre 2016 :

Suite à la réorganisation du service chargé de l'entretien des locaux et de la restauration à la maternelle et à la mutation d'un agent vers un autre service, il convient d'augmenter la durée hebdomadaire d'un poste adjoint technique de seconde classe en le faisant passer de 22h00 hebdomadaires à 29h00 hebdomadaires à compter du 01 septembre 2016.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a modifié la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de seconde classe en la faisant passer de 22h00 à 29h00,
- à l'unanimité, a pris acte de l'inscription des crédits nécessaires au budget 2016 et aux suivants.

4. Personnel communal, ALSH et multi accueil, suppression d'un poste d'adjoint technique de seconde classe à temps complet à compter du 01 octobre 2016 :

Au pôle enfance jeunesse, suite au départ d'un agent à temps complet et à une mutation interne d'un adjoint technique à temps partiel, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique de seconde classe à temps complet à compter du 01 Octobre 2016.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a supprimé un poste d'adjoint technique de seconde classe à temps complet à compter du 01 octobre 2016,
- à l'unanimité, a pris acte de cette incidence au budget 2016 et aux suivants.

5. Personnel communal, cuisine centrale, suppression d'un poste d'adjoint technique de seconde classe à 28h50 par semaine à compter du 01 octobre 2016 :

Au restaurant scolaire, suite au départ d'un agent à temps non complet et, à la confirmation définitive de la reprise en régie directe de la liaison chaude du multi accueil, il convient de transformer un poste d'adjoint technique de seconde classe à 28h50 par semaine en poste 35h00 par semaine à compter du 01 Octobre 2016.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a transformé un poste d'adjoint technique de seconde classe à 28h50 par semaine en poste 35h00 par semaine à compter du 01 Octobre 2016 (délibération n°28/2008),
- à l'unanimité, a pris acte de cette incidence au budget 2016 et aux suivants.

6. SIMVVO, retrait de la commune d'Epiais Rhus :

Suite à son intégration au sein de la Communauté de Communes Sausseron-impessionnistes, la Commune d'Epais Rhus a adhéré au conservatoire géré par cette intercommunalité.

Le syndicat intercommunal de musique du Vexin et du Val d'Oise (SIMVVO) a émis un avis favorable sur ce retrait.

Chacune des Communes adhérentes au SIMVVO doit enfin se prononcer à son tour sur cette demande.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé le retrait de la Commune d'Epais Rhus du SIMVVO.

7. Locaux communaux, signature d'une convention relative à la mise à disposition d'un cabinet médical au centre culturel sis au 19, rue Baut :

Deux des trois médecins généralistes installés sur Presles sont partis en retraite sans qu'ils aient pu trouver de successeur pour leur clientèle locale.

La Commune a donc tenté de trouver un médecin généraliste susceptible de s'installer à Presles dans un local du parc immobilier privé. Or, il s'avère que cette possibilité est quasi inexistante et que si elle existe le coût de location est totalement dissuasif.

La Commune a décidé de mettre à disposition des locaux au centre culturel sis au 19, rue Adalbert Baut afin d'y accueillir un médecin volontaire qui y installera son cabinet.

L'ouverture de ce cabinet est prévue au début octobre 2016.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé la convention qui liera la Commune à ce médecin du 01 octobre 2016 au 31 décembre 2018,
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer cette convention.

8. Budget M14 décision modificative n°2 :

A la présente note de synthèse, un tableau joint donne le détail de cette décision modificative concernant le budget M14.



Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstention de Mmes DUBIN et SOKANTHONG et M DIAZ), a décidé de ces modifications de crédits budgétaires au budget M14 2016,
- à la majorité (abstention de Mmes DUBIN et SOKANTHONG et M DIAZ), a pris acte de leur incidence au budget M14 2016.

En fin de séance, il a été fait lecture du rapport d'activité du syndicat Tri or au titre de l'année 2015.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 22h15.

A Presles, le 14 septembre 2016.

Le Maire Pierre BEMELS.

SURVEILLANCE DE CANTINE REMUNERATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 actualisation au 01 septembre 2016

annexe à la délibération n°48/2016 du 13 septembre 2016.

tableau n°1: surveillance de cantine

nom	prénom	emploi principal	lieu d'affectation	permanent	remplaçant	LU	MA	JE	VE	rémunération horaire brute
xxx	xxx	fonctionnaire territorial TC	école Brossolette	oui	non	2,00	2,00	2,00	2,00	24 HS par mois
xxx	xxx	fonctionnaire territorial TC	école Brossolette	oui	non	2,00	2,00	2,00	2,00	24 HS par mois
xxx	xxx	aucun travail extérieur	école Brossolette	oui	non	2,00	2,00	2,00	2,00	contrat spécifiques 8 heures hebdo sur la grille des adjoints techn de 2è cl
xxx	xxx	fonctionnaire territorial TC	école du Nantouillet	oui	non	2,00	2,00	2,00	2,00	24 HS par mois
xxx	xxx	fonctionnaire territorial TC	école du Nantouillet	oui	non	0,00	2,00	2,00	0,00	12 HS par mois
xxx	xxx	fonctionnaire territorial TC	école du Nantouillet	oui	non	2,00	0,00	0,00	2,00	12 HS par mois
xxx	xxx	fonctionnaire territorial TC	école du Nantouillet	oui	non	0,00	2,00	0,00	2,00	12 HS par mois
xxx	xxx	fonctionnaire territorial TC	école du Nantouillet	oui	non	2,00	0,00	2,00	0,00	12 HS par mois
xxx	xxx	fonctionnaire territorial TC	école du Nantouillet	oui	non	2,00	2,00	2,00	2,00	temps surveillance de cantine inclus dans son contrat
xxx	xxx	fonctionnaire territorial TC	toutes les écoles	non	oui	0,00	2,00	0,00	2,00	en HS en fonction des remplacements à assumer
xxx	xxx	fonctionnaire territorial TC	toutes les écoles	non	oui	0,00	0,00	2,00	2,00	en HS en fonction des remplacements à assumer
xxx	xxx	fonctionnaire territorial TC	toutes les écoles	non	oui	2,00	0,00	0,00	2,00	en HS en fonction des remplacements à assumer
xxx	xxx	fonctionnaire territorial TC	toutes les écoles	non	oui	2,00	0,00	2,00	0,00	en HS en fonction des remplacements à assumer
xxx	xxx	fonctionnaire territorial TC	toutes les écoles	non	oui	2,00	2,00	2,00	2,00	en HS en fonction des remplacements à assumer

tableau n°2: étude surveillée

nom	prénom	emploi principal	lieu d'affectation	permanent	remplaçant	LU	MA	JE	VE	rémunération horaire brute
xxx	xxx	professeur des écoles	école Brossolette	oui	non	1,50	1,50	1,50	0,00	indemnité d'étude surveillée au taux de 21,99€
xxx	xxx	professeur des écoles	école du Nantouillet	oui	non	1,50	1,50	1,50	0,00	indemnité d'étude surveillée au taux de 21,99€
xxx	xxx	professeur des écoles	école du Nantouillet, études communes aux deux écoles	oui	non	0,00	0,00	0,00	1,50	indemnité d'étude surveillée au taux de 21,99€

21,99€ valeur juillet 2016

remplacement

xxx >> école Brossolette uniquement (sauf vendredi)
 xxx >> école Nantouillet uniquement
 xxx >> école Nantouillet uniquement
 xxx >> les deux écoles en lieu et place de l'APS/ALSH

A PRESLES, le 14 septembre 2016

Le Maire Pierre BEMEL



BUDGET M14 DECISION MODIFICATIVE N°02/2016 DU 13 SEPTEMBRE 2016

INVESTISSEMENT				
objet	recettes		dépenses	
Centre culturel création cabinet médical		0,00 €	nouvelle opé/020	6 287,00 €
Mairie peinture escalier, PMR....		0,00 €	opé 527	-6 287,00 €
Cuisine centrale chambre froide nouveau groupe froid		0,00 €	nouvelle opé/251	3 214,00 €
Mairie peinture escalier, PMR....		0,00 €	opé 527	-3 214,00 €
		0,00 €		0,00 €

A Presles, le 14/09/2016



Le Maire Pierre BEMELS